

# CAPITAL- INVESTISSEMENT

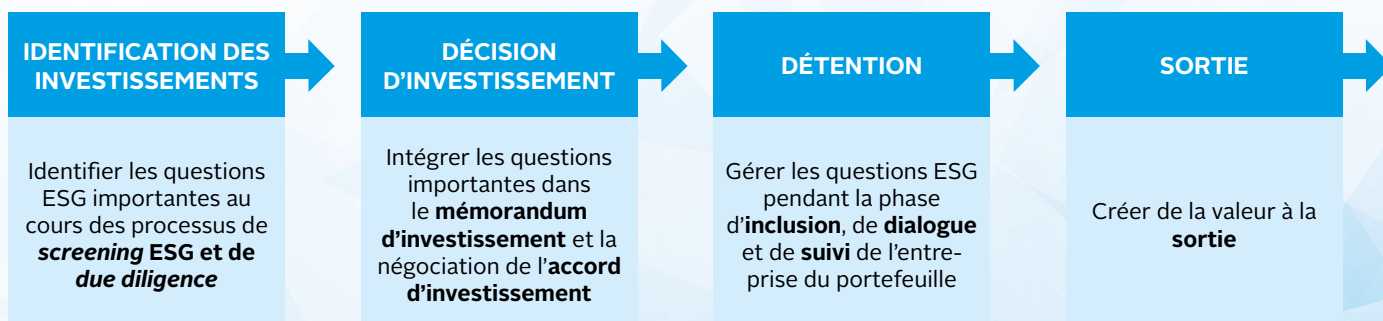
## SYNTHÈSE

- Cette introduction à l'investissement responsable offre un exposé succinct de la manière dont une société de gestion (*general partner* – GP) peut gérer les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans le domaine du capital-investissement.
- Y sont mises en évidence les options possibles pour tenir compte des questions ESG tout au long du processus d'investissement et dans le cadre des relations du GP avec le bailleur de fonds (*limited partner* – LP).
- Il est fait référence à d'autres publications tout au long du présent guide. Pour en savoir plus sur les sujets qui y sont abordés, ou sur l'investissement responsable en général, [n'hésitez pas à nous contacter](#).

Les PRI définissent l'investissement responsable comme une stratégie et une pratique visant à intégrer les questions environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et l'actionnariat actif.

Du fait de l'importance accordée à la pratique d'une gestion responsable et des relations étroites du GP avec la direction de l'entreprise, le capital-investissement est naturellement adapté à l'investissement responsable. Une approche systématique et éclairée visant à identifier et gérer les questions ESG dans le portefeuille protégera, et pourra augmenter sensiblement, la valeur des investissements. L'investissement responsable est également un marqueur de l'excellence opérationnelle du fonds lui-même, en démontrant la gestion transparente et stratégique du fonds.

**Le présent guide passe en revue les étapes habituelles pour mettre en œuvre l'investissement responsable au cours du processus d'investissement :**



**INTRODUCTION A  
L'INVESTISSEMENT  
RESPONSABLE**

O'AUTRES GUIDES SERONT  
PROCHAINEMENT PUBLIÉS

# IDENTIFICATION DES INVESTISSEMENTS

## SCREENING

Les sociétés de capital-investissement peuvent appliquer aux investissements potentiels un filtre fondé sur les critères ESG en vue d'identifier les problèmes cruciaux, et être ainsi amenées à réaliser une analyse plus approfondie au cours de la phase de *due diligence* ou à renoncer complètement à l'investissement. Le filtre peut prendre la forme d'une liste de risques graves en matière de questions ESG – comme les violations des droits de l'homme et les atteintes à l'environnement – ou d'une liste d'exclusions à l'égard de secteurs controversés, comme l'industrie du tabac ou de l'armement.

### SCREENING PAR LE GP OU LE LP

Les critères du filtre peuvent être définis par le GP ou le LP. Un GP peut avoir des critères de *screening* qu'il applique aux investissements d'un fonds déterminé, ce qui a une incidence pour tous les LP de ce fonds. Il est également possible qu'un LP applique son propre filtre à l'ensemble du fonds en utilisant une restriction d'investissement, ou choisisse de ne pas participer à un investissement en faisant valoir une option de retrait. Les critères seront retenus d'un commun accord lors de la constitution du fonds.

#### Ressources des PRI :

[Guide à l'usage des GP pour l'intégration des enjeux ESG dans le capital-investissement \(chapitre 4\)](#)



[Répondre aux mégatendances : Investment institutions trend index](#)



## DUE DILIGENCE

C'est au cours de la phase de *due diligence* qu'il convient d'analyser toutes les questions ESG importantes et de comprendre comment elles sont gérées. Si ce processus consiste généralement à étudier les problèmes hérités du passé, il est également important d'examiner les enjeux futurs, comme les risques climatiques et la transition vers une économie bas carbone. Les problèmes identifiés à ce stade se retrouvent souvent au centre des actions menées pour gérer les questions ESG pendant la période de détention.

Les approches communément retenues sont les suivantes :

- questionnaires destinés à déterminer si les entreprises du portefeuille disposent d'une politique ESG et/ou des processus de reporting en la matière ;
- identification des opportunités d'accroissement de la valeur de l'entreprise et de réduction des risques grâce à des initiatives en matière ESG, comme des formations dans le domaine de la santé et de la sécurité ;
- évaluation de l'impact potentiel sur la performance des mégatendances comme les changements climatiques ;
- examen des obligations juridiques liées aux questions ESG, comme les autorisations et permis environnementaux.

# DÉCISION D'INVESTISSEMENT

## MÉMORANDUM D'INVESTISSEMENT (OU DOCUMENT DE PLACEMENT DU FONDS)

Les questions ESG mises au jour pendant la phase de *due diligence* peuvent figurer dans le mémorandum d'investissement afin que le comité d'investissement y soit sensibilisé avant de décider d'investir ou non dans une entreprise. Même en l'absence de risques identifiés, il peut être utile d'inclure dans le mémorandum le résultat des analyses réalisées et de montrer ainsi que les enjeux ESG ont été examinés au cours des *due diligence*. Il est possible à cet égard d'indiquer comment se situe l'entreprise par rapport à ses pairs.

## ACCORD D'INVESTISSEMENT

Lors de la négociation et de la finalisation de l'accord d'investissement avec l'entreprise du portefeuille, le GP doit préciser quelles sont ses attentes quant à la manière dont les questions ESG doivent être gérées. Le GP a plus de chances d'obtenir le soutien de la direction s'il fait part de ses objectifs dès le début du processus.



### Ressources des PRI :

Guide à l'usage des GP pour l'intégration des enjeux ESG dans le capital-investissement (chapitre 5)



# DÉTENTION

## Approches pour accroître la valeur des entreprises du portefeuille grâce à l'investissement responsable

 <p><b>Réduire les coûts et les passifs</b></p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ réduire les passifs potentiels, comme ceux résultant d'une pollution de l'environnement</li><li>■ accroître l'implication, et par conséquent la productivité, des travailleurs</li><li>■ utiliser plus efficacement les ressources (par exemple, l'énergie et l'eau)</li></ul>	 <p><b>Augmenter le chiffre d'affaires</b></p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ identifier de nouvelles lignes de produits, durables</li><li>■ attirer et retenir les meilleurs talents grâce à des valeurs d'entreprise fortes</li><li>■ acquérir de nouveaux clients à la faveur d'une meilleure image de marque</li></ul>
---	--

## INCLUSION

Une fois l'investissement réalisé, le GP peut entamer des discussions plus approfondies avec la direction de l'entreprise pour déterminer les questions ESG à traiter en priorité, puis commencer à définir la manière de les gérer. Il peut s'agir, par exemple, de mettre en place un processus de collecte des données sur la consommation d'énergie et de s'accorder sur des objectifs permettant de la réduire.

## COLLABORATION AVEC L'ENTREPRISE DU PORTEFEUILLE (DIALOGUE)

Alors que certaines entreprises auront déjà géré les questions ESG depuis un certain temps, d'autres pourront être moins avancées dans cette démarche. Le GP devra travailler avec la direction afin de concilier les objectifs d'investissement responsable qu'il souhaite fixer à l'entreprise avec les autres responsabilités incombant à l'équipe.

Les mesures pouvant être mises en place au sein de l'entreprise du portefeuille peuvent consister à :

- rédiger une politique ESG ;
- attribuer des ressources et des responsabilités et mettre en place des processus pour la mise en œuvre de la politique ;
- instaurer pour le conseil d'administration de l'entreprise une obligation de rendre des comptes sur la performance ESG ;
- organiser des réunions avec les représentants de toutes les entreprises du portefeuille afin de partager les connaissances sur les sujets ESG.

## SUIVI

Le GP, qui devra suivre l'entreprise du portefeuille en vue d'évaluer si les objectifs ESG sont atteints, pourra être tenu de rendre compte aux LP en se prononçant sur la bonne gestion des questions ESG. Le suivi peut consister à programmer des réunions avec les entreprises du portefeuille, à recueillir des données internes auprès de l'entreprise et à examiner les reportings publiés en matière de développement durable. Des visites sur site peuvent permettre de mesurer l'étendue des activités ESG de l'entreprise, de vérifier les informations communiquées et de démontrer l'engagement du GP.

Il existe de nombreuses ressources qui proposent des indicateurs ESG normalisés, ainsi que des logiciels permettant de simplifier la collecte des données. Certains GP utilisent deux types d'indicateurs clés de performance : des KPI de base (applicables à toutes les entreprises du portefeuille et qui peuvent être cumulés pour obtenir un KPI au niveau du fonds) et des KPI spécifiques (par exemple, adaptés aux différents secteurs).

### Ressources des PRI :

[Guide à l'usage des GP pour l'intégration des enjeux ESG dans le capital-investissement \(chapitre 6\)](#)



[Suivi, reporting et dialogue ESG en capital-investissement](#)



# SORTIE

Toutes les actions menées en faveur de l'investissement responsable au cours de la période de détention reposent sur le postulat que la gestion des questions ESG tout au long du cycle d'investissement peut réduire le risque et accroître la valeur de l'entreprise, la plus-value étant réalisée à la sortie.

Une approche d'investissement responsable peut procurer d'autres avantages à la sortie :

- identifier et gérer les questions ESG importantes, en veillant à ce qu'elles soient correctement gérées, évitent qu'un acheteur soulève des risques imprévus en vue de négocier un prix à la baisse ;
- définir des KPI au début de la période de détention permet d'affirmer, preuves à l'appui, que les questions ESG sont bien gérées ;
- démontrer que l'entreprise a eu une approche professionnelle pour gérer les questions ESG peut servir à indiquer que l'entreprise a été bien gérée de manière générale.

## LES RELATIONS ENTRE LE LP ET LE GP

Si le LP ne peut pas prendre de décisions d'investissement spécifiques, ni les infléchir de manière significative, il peut toutefois exercer une influence sur le processus de prise de décision. Dans l'exercice de ses responsabilités fiduciaires, le LP doit assurer un suivi, en mettant si nécessaire à contribution le GP, des politiques, systèmes et ressources utilisés pour identifier, évaluer et prendre les décisions d'investissement, et savoir notamment comment sont prises en compte les questions ESG.

Ce suivi peut s'exercer dans trois domaines principaux :

### LA LEVÉE DE CAPITAUX

Le GP peut faire référence à l'investissement responsable dans le memorandum de placement privé (*Private Placement Memorandum*). Pour ce qui est du LP, c'est à ce moment-là qu'il doit commencer à interroger le GP sur son approche en matière d'investissement responsable. Le LP peut également utiliser un questionnaire de *due diligence* (QDD) comme point de départ pour engager le dialogue ; il est conseillé au LP d'utiliser le QDD des PRI sur l'investissement responsable à l'usage des LP (*LP responsible investment DDQ: and how to use it*) qui figure également dans le QDD de l'Institutional Limited Partners Association (ILPA).

### LES CONDITIONS DU FONDS

Intégrer l'investissement responsable dans les conditions du fonds renforce l'engagement du GP à gérer les enjeux ESG et encourage l'adoption au sein de l'organisation des pratiques qui s'y rapportent. Ce point peut être mentionné dans le contrat de société en commandite (*Limited Partnership Agreement – LPA*) ou dans une lettre d'accompagnement.

### LE REPORTING

Communiquer régulièrement sur l'investissement responsable tout au long du cycle de vie du fonds contribuera à renforcer les relations entre le LP et le GP et sera en outre le signe d'une bonne gestion de l'entreprise et des risques de réputation.

#### Ressources des PRI :

QDD sur l'investissement responsable à l'usage des LP accompagné de ses modalités d'utilisation



L'intégration des exigences en matière d'investissement responsable dans les conditions des fonds de capital-investissement



Suivi, reporting et dialogue ESG en capital-investissement



## AUTRES RÉFÉRENCES SUR LE SUJET

Pour une liste de ressources mises à disposition par d'autres organisations sur l'investissement responsable en matière de capital-investissement, [consultez le site Internet des PRI](#).

## CRÉDITS

### PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

- Jake Goodman
- Natasha Buckley

### RÉVISION

- Eliane Chavagnon
- Mark Kolmar

### MISE EN PAGE

- Ana Plasencia